



**La Charte de Responsabilité sociale
de la CGEM**

&

la Norme ISO 26000

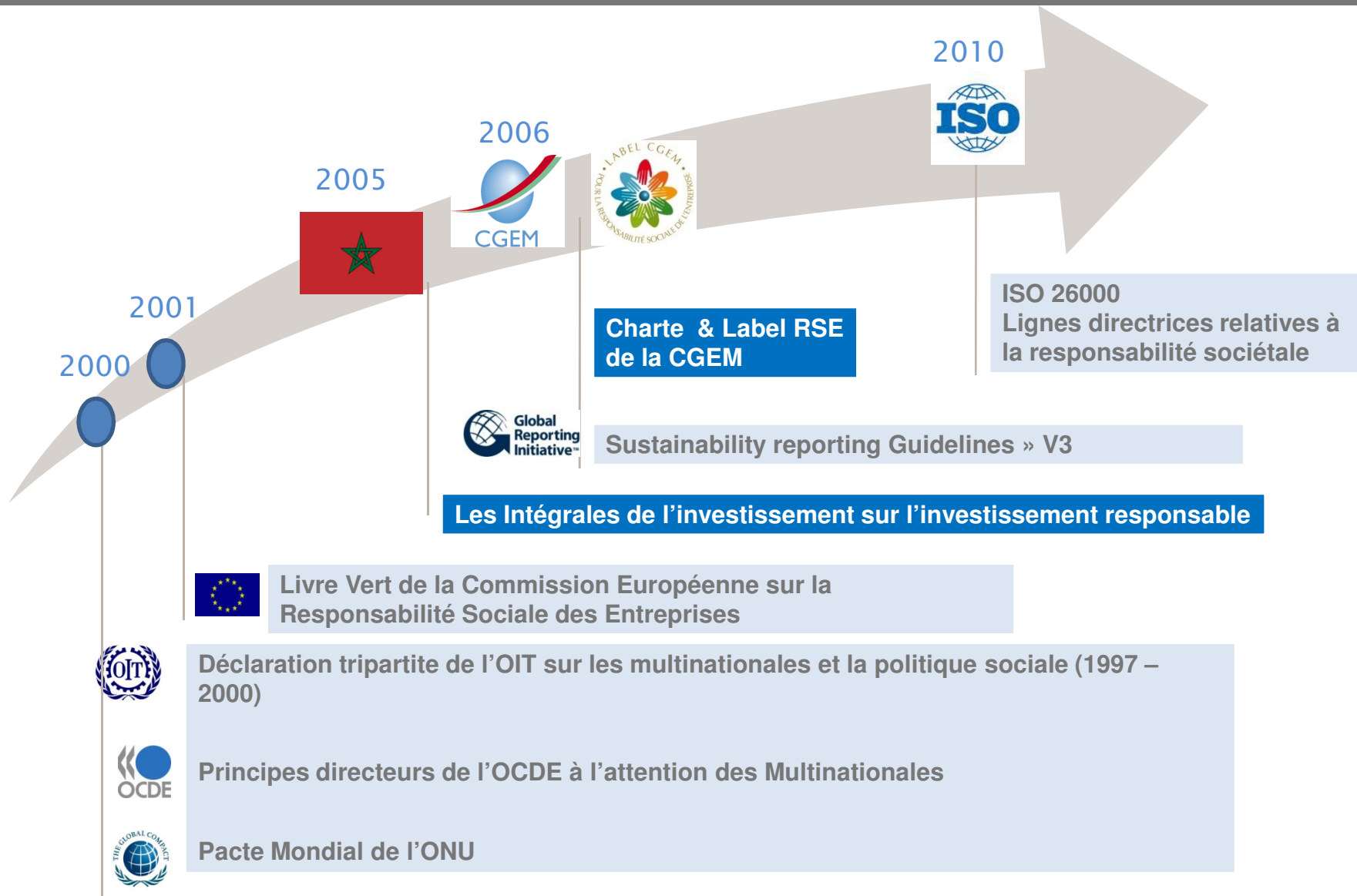
Analyse comparée

Octobre 2012

1. Introduction
2. Les instruments permettant d'orienter les démarches RSE
3. La Charte de responsabilité sociale des entreprises de la CGEM
4. La norme ISO 26000 : Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale
5. Analyse comparée : quelle adéquation entre la Charte RSE de la CGEM et la norme ISO 26000 ?

- La CGEM engage ses membres à agir en faveur du développement durable dans une perspective de responsabilité sociale clairement formalisée, en appui sur une démarche managériale intégrée, faisant toute leur place aux intérêts et aux droits de leurs parties prenantes, et dans un dialogue transparent avec elles.
- Depuis l'adoption de la Charte RSE en 2006 et la mise en place du Label de Responsabilité sociale de la CGEM, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié les Lignes directrices ISO 26000 sur la Responsabilité sociétale qui est un guide non certifiable destiné à toutes les organisations.
- Cette note pose la question de l'adéquation de la Charte et du Label de responsabilité sociale des entreprises marocaines avec la norme ISO 26000.

Les instruments permettant d'orienter les démarches RSE



La Charte de responsabilité sociale
des entreprises de la CGEM





La Charte RSE de la CGEM

- La Charte de responsabilité sociale de la CGEM a été adoptée le 14 décembre 2006 par le Conseil National de l'Entreprise.
- Elle est structurée en 9 axes comportant 35 objectifs précis, mesurables et conformes :
 - à la législation marocaine, aux conventions fondamentales et aux normes publiques internationales (ONU, OIT, OCDE, etc.).
- La Charte est assortie d'un dispositif volontaire d'évaluation par un tiers-indépendant conduisant à l'attribution du Label de responsabilité sociale de la CGEM.



La Charte de responsabilité sociale de la CGEM : un référentiel de principes universellement opposables, déclinés en objectifs managériaux opérationnels et mesurables

- Législation marocaine (code du travail, code du commerce, droit environnemental)
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et Pactes associés, Conventions, Recommandations, Principes directeurs (ONU, OIT, OCDE, OMS, UNESCO)
- Initiatives volontaires pour la promotion des normes publiques internationales (Global Compact, GRI, code de bonne gouvernance de la CGEM...)

Référentiel de la Charte de la CGEM

- Principes et objectifs traduits en processus intégrés au système managérial et appuyés sur des indicateurs de suivi
- Communication, reporting et dialogue à l'attention des parties prenantes internes et externes

9 axes, 35 objectifs, identifiant les parties prenantes

1. Respecter les droits humains
2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles
3. Protéger l'environnement
4. Prévenir la corruption
5. Respecter les règles de la saine concurrence
6. Renforcer la transparence et du gouvernement d'entreprise
7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants
9. Développer l'engagement sociétal

7 principes de mise en œuvre :

- Stricte conformité légale
- Prévention des violations et respect des normes publiques internationales (droits de l'homme, environnement, éthique des affaires, gouvernance)
- Contribution au développement humain et territorial
- Transparence
- Dialogue avec les parties prenantes
- Formalisation des processus
- Evaluation régulière et amélioration continue

- Le label permet aux entreprises de démontrer que leur démarche de responsabilité sociale consiste à :
 - Prévenir les risques de non-conformité légale et anticiper sur les législations (Emploi des personnes en situation de handicap, femmes dans les Conseils d'administration...)
 - Respecter les droits fondamentaux de leurs parties prenantes, à tenir compte de leur attentes et de leurs intérêts, à dialoguer avec elles, les informer et leur rendre compte
 - A définir des objectifs appuyés sur des processus et des moyens tangibles, contrôlés et orientés vers l'amélioration continue
- Le Comité d'attribution du Label se prononce à partir :
 - D'une évaluation réalisée par un tiers indépendant établissant:
 - Une assurance raisonnable d'intégration de l'ensemble des principes et des objectifs de la Charte aux stratégies et aux processus managériaux de l'entreprise
 - Un audit de suivi tous les ans + un audit de renouvellement tous les 3 ans
 - D'un plan d'action qui lui est présenté et expliqué par la Direction de l'entreprise candidate

ISO 26000
Lignes directrices
relatives à la responsabilité sociétale



Responsabilité Sociétale dans l'ISO 26000 : Principes et définition

7 principes :

- Redevabilité
- Transparence
- Comportement éthique
- Reconnaissance des parties prenantes
- Respect du principe de légalité
- Prise en compte des normes internationales de comportement
- Respect des droits de l'homme

- La norme ISO 26000 d'application volontaire a été publiée en 2010 et propose à tous types d'organisation des lignes directrices relatives à leur responsabilité sociétale
- Cette norme n'est pas certifiable
- Définition de la responsabilité sociétale selon la norme ISO 26000 :
Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :
 - Contribue au DÉVELOPPEMENT DURABLE, à la santé et au bien-être de la société
 - Prend en compte les attentes des PARTIES PRENANTES
 - Respecte les LOIS en vigueur tout en étant en cohérence avec les NORMES INTERNATIONALES de COMPORTEMENT
 - Et qui est INTÉGRÉ dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations

Le contenu de la norme ISO 26000

Les 2 pratiques fondamentales de la responsabilité sociétale

Identification de sa responsabilité sociétale

Identification des parties prenantes et dialogue avec elles

Questions centrales de responsabilité sociétale

Article 6

Gouvernance de l'organisation

Droits de l'Homme

Relations et conditions de travail

Environnement

Loyauté des pratiques

Questions relatives aux consommateurs

Communautés & développement local

Intégration de la responsabilité sociétale dans l'ensemble de l'organisation

Article 7

Relation entre les caractéristiques de l'organisation et la responsabilité sociétale

Appréhender la responsabilité sociétale

Initiatives volontaires en matière de responsabilité sociétale

Pratique d'intégration de la responsabilité sociétale dans l'ensemble de l'organisation

Communiquer sur la responsabilité sociétale

Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociétale

Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociétale

La Charte RSE de la CGEM contextualise la norme ISO 26000
à la responsabilité sociale des entreprises
opérant dans le contexte marocain



Identité des thèmes : ISO 26000 est un guide pour toutes les organisations, la charte RSE de la CGEM est un référentiel opérationnel pour les entreprises

ISO 26000 7 Questions centrales		Charte RSE de la CGEM 9 axes d'objectifs
6.2 Gouvernance	↔	6. Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise
6.3 Droits de l'Homme	↔	1. Respecter les droits humains
6.4 Relations et conditions de travail	↔	2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles
6.5 Environnement	↔	3. Protéger l'environnement
6.6 Loyauté des pratiques	↔	4. Prévenir la corruption 5. Respecter la saine concurrence 8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants
6.7 Questions relatives aux consommateurs	↔	7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
6.8 Communautés et Développement local	↔	9. Développer l'engagement sociétal

Lignes directrices pour l'intégration de la responsabilité sociale dans l'organisation (chapitre 7)

Relations entre les caractéristiques de l'organisation et la responsabilité sociale (7.2)
Appréhender la responsabilité sociale de l'organisation (7.3)

Définir l'orientation de l'organisation vers la responsabilité sociale (7.4.2)

Communiquer sur la responsabilité sociale (7.5)

Intégrer la responsabilité sociale dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation (7.4.3)

Sensibiliser et développer les compétences en matière de responsabilité sociale (7.4.1)

Accroître la crédibilité de l'organisation en matière de responsabilité sociale (7.6)

Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociale (7.7)

Étapes de l'analyse dans le cadre du Label RSE de la CGEM

Contextualisation au secteur d'activité

Détermination et hiérarchisation des objectifs

S'assurer de l'exhaustivité des buts

Veiller à la visibilité et l'intelligibilité des objectifs, les communiquer aux parties prenantes et dialoguer avec elles

Responsabiliser et évaluer des instances managériales, intégrer les stratégies de responsabilité sociale au périmètre de délibération du Conseil d'administration

Formaliser les processus et allouer des moyens appropriés

Formations internes et retours d'expériences

Contrôles / Reporting

Suivi et affichage des Indicateurs
Recueil de l'avis des parties prenantes
Mesures correctives





Synthèse : la charte RSE de la CGEM rapporte les lignes directrices de la norme 26000 aux entreprises marocaines

- Une définition identique de la responsabilité sociale:
 - basée sur des principes communs
 - privilégiant le dialogue avec les parties prenantes
 - Orientée vers l'amélioration continue
- Le référentiel de la Charte RSE de la CGEM et son évaluation sont structurés en objectifs précis, opérationnels et mesurables; ils concrétisent les Lignes directrices de ISO 26000 pour l'intégration de la responsabilité sociale aux stratégies et aux opérations des entreprises
- La Charte RSE de la CGEM rapporte les lignes directrices de ISO 26000 aux responsabilités des entreprises opérant dans le contexte marocain à l'égard de leurs parties prenantes locales et internationales, quelles que soient leur taille, leur activité et leur chaîne de valeur
- Met en exergue les enjeux prioritaires pour la performance dans une économie émergente (droits de l'homme, environnement, amélioration des conditions de travail, d'emploi et des relations professionnelles, réduction des distorsions à la concurrence, lutte contre la concurrence déloyale et la corruption, contribution au développement humain et territorial, etc.)
- Le dispositif du Label RSE de la CGEM permet de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises via la reconnaissance de l'exemplarité de leur engagement.

➤ **Le Label RSE de la CGEM :**

- **passé en revue, à travers les 9 axes de la Charte RSE de la CGEM, l'ensemble des 7 questions centrales visées par ISO 26000**
- **garantit, via l'évaluation réalisée par un tiers indépendant, la bonne prise en compte des principes fondamentaux affirmés par les Lignes directrices de ISO 26000**
- **challenge les entreprises sur la transparence et l'amélioration continue de leur démarche (engagements revus annuellement, soutenance de la demande du Label devant un comité d'attribution composé de personnalités indépendantes et qualifiées, plan de mesures correctives suite à audits).**

